

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260408-2026_061A_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ
(JOBS D'ÉTÉ) (4.2)

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **31 mars 2026**
Date d'affichage de la convocation : **31 mars 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, BOUILLOT, PONTILLE, GERVIER, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

M. LEVITRE donne pouvoir à Benoit CRUYPENINCK,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Martine LUZZI,
Mme VUILLIOT donne pouvoir à Véronique GILLET,
Mme COSSARD donne pouvoir à Dominique COURT,
M. PUGNET donne pouvoir à Zakaria LOUHACHI.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 2°,

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins des services durant la saison estivale, il y aurait lieu de créer dix mois équivalent emplois à temps complet entre le 01/06/2026 et le 31/08/2026 ; la majorité des emplois seront sur un mois maximum, sauf difficulté de recrutement ou spécificités:

- 4 mois équivalent emplois d'agents techniques polyvalents sur le grade d'adjoint technique aux services espaces verts et voirie ;
- 1 mois équivalent emploi d'agent d'accueil et d'entretien, sur le grade d'adjoint technique pour la piscine municipale ;
- 1 mois équivalent emploi d'agent technique polyvalent, sur le grade d'adjoint technique au service action sociale (Foyer Saints-Anges) ;

- 1 mois équivalent emploi d'agent administratif, sur le grade d'adjoint administratif au service culture (bibliothèque) ;
- 3 mois équivalent emplois d'animateurs, sur le grade d'adjoint d'animation pour l'encadrement des enfants aux centres de loisirs municipaux.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer dix mois équivalent emplois pour accroissement saisonnier d'activité comme indiqué ci-dessus,
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures,
- **DÉCIDE** que la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et le 7^{ème} échelon (selon expériences) des grades d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'adjoint d'animation selon l'emploi,
- **HABILITE** M. le maire ou un adjoint délégué à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 avril 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 13 avril 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 13 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260408-2026_061A_DEL-DE

